

**Nombre de Conseillers**

**en exercice : 13**

**Présents : 13**

**Absents : 0**

**Procurations : 0**

**COMPTE RENDU DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf

Le TROIS SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques RUIZ, Maire.

Date de Convocation : Le 20/09/2019

**PRESENTS :** Mr RUIZ Jean-Jacques. POMMIES SABAYROU. BARTHE. CANOVAS GARCES MARTIN. SALA. BARBE. COASSIN. RACHWAL. CALMETTES. BLAISE.

**Absent :**

**Secrétaire :** Francine Sabayrou

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire lit le procès verbal de la dernière réunion du conseil municipal et fait signer les membres présents, puis déclare la séance ouverte.

**DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR BUDGET – REMBOURSEMENT ANTICIPE EMPRUNT**  
**ACHAT PARC A OPTION DE TAUX.**

**Section d'investissement**

- D 020 dépenses imprévues d'investissement - 2 000 €
- D 16311 emprunts obligataires + 2 000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

**DECISION MODIFICATIVE n°4 sur budget – CREATION BOULODROMME**

**Section d'investissement :**

- D 020 dépenses imprévues d'investissement - 1 750 €
- D 2128 dépenses aménagement de terrain + 1 750 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

**CONVENTION AVEC LE SYADEN POUR LA MISE A DISPOSITION DE TERRAIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME HAUT DEBIT**

Monsieur le Maire rappelle que le déploiement du haut débit est en cours sur le territoire et que cette mise place a été confiée au Syndicat audois d'énergies et du Numérique (SYADEN)

Il donne lecture aux membres présents d'une convention pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle AB 12 pour la mise en place d'armoires et chambres pour la fibre ;

**Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la parcelle AB 12 pour 1.26 m2 d'emprise,
- **DONNE** mandat à monsieur le Maire pour procéder à toute démarche liée à cette affaire, notamment la signature de la convention ci devant présentée.

**AVENANT POUR LES LOTS GROS ŒUVRE-CHARPENTE-REVETEMENTS SOLS SOUPLES – OPERATION EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET CANTINE.**

Monsieur le Maire dépose devant les membres présents trois avenants au marché initial de l'extension du groupe scolaire et cantine qui correspondent à des contraintes techniques, notamment.

**L'avenant n°1 du lot Gros Oeuvre** (Ets Villarzel) concerne le raccordement au réseau existant, l'adaptation des planchers au faux niveau de la cour, pour un montant en plus- value de :  
**8 710 € HT soit 10 452 € TTC.**

**L'avenant n°1 du lot charpente/couverture** (Ets Gerkens) concerne des modifications à la sous toiture et à l'habillage PVC pour un montant en plus-value de :  
**1 627.55 € HR soit 1 953.06 € TTC.**

**L'avenant N°1 du lot Revêtement de sol souples et durs** (Sarl LCE déco) concerne la suppression du film pare vapeur et une quantité supplémentaire de sol souples pour un montant total en plus-value de **771.84 € HT soit 926.21 TTC.**

Ces avenants correspondent à des travaux complémentaires liés à des contraintes techniques non prévisibles lors de l'étude initiale, réalisée par la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de valider ces avenants présentés ci devant.

**Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE les avenants ci devant présentés pour les montants suivants hors taxes :
  - + 10 452.00 € pour le lot Gros Œuvre,
  - + 1 953.06 € TTC pour le lot Charpente/couverture,
  - + 926.21 € TTC pour le lot Revêtement de sols souples.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document lié à cette opération,
- DEMANDE que soit inscrite ces dépenses au budget d'investissement 2019 opération 313.

**MODIFICATION DES EFFECTIFS POUR LA FACTURATION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ECOLE ANNEE 2018.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°14 prise lors du conseil municipal du 13 Mai 2019 qui fixait la participation des communes du RPI Malves Bagnoles Villarzel aux charges de fonctionnement du service école pour l'année 2018.

Une erreur sur la domiciliation d'un élève s'est produite entre les communes de Bagnoles et Villarzel.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux montants de participation annuelle par commune :

- 5 639 € pour Bagnoles,
- 22 243 € pour Villarzel .

Monsieur le Maire indique qu'un titre complémentaire de 767 € sera émis au nom de la Commune de Bagnoles et une réduction de titre du même montant au nom de la Commune de Villarzel.

**Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE la nouvelle participation des communes de Bagnoles et Villarzel qui annule et remplace celles votées lors du conseil municipal du 23 mai 2019 :
  - 5 639 € pour Bagnoles
  - 22 243 € pour Villarzel
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document lié à cette opération comptable.

**FACTURATION AUX COMMUNES DE BAGNOLES ET VILLARZEL CABARDES DE LA LOCATION DE LA CLASSE MODULAIRE POUR LA PERIODE DE JANVIER A AOUT 2019.**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations précédentes prises concernant la facturation du coût de la classe modulaire mise en place depuis septembre 2015 sur Malves pour répondre à la création d'une sixième classe sur le regroupement pédagogique des communes de Malves – Bagnoles et Villarzel Cabardès.

Cette classe modulaire a été enlevée en date du 19 Août 2019 en raison de la construction de 2 nouvelles classes au cours de l'été.

Il convient de délibérer sur la facturation de la location pour la période de janvier à août 2019 ainsi que des frais d'enlèvement de la classe, à savoir un montant total de **6 719.09 €** pour 7 mois et ½ de location et le coût de l'enlèvement, répartis sur les trois communes du RPI.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la répartition financière ci devant présentée, correspondant à une facturation par commune de :
  - **2239.69 € pour la période de janvier à août 2019, montant qui sera demandé respectivement auprès des communes de Bagnoles et Villarzel cabardès.**

**ADHESION AU CAUE POUR L'ANNEE 2019**

Monsieur le Maire dépose devant les membres présents un courrier du directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) concernant les modalités d'intervention de cet organisme en direction des collectivités et plus généralement des habitants qui ont d'aide dans le cadre d'une construction ou d'un aménagement d'une maison ou d'un bâtiment annexe.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cet organisme moyennant une cotisation de 0.20 € par habitant, ce qui représente pour la Commune de Malves en Minervois la somme de 170 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **EXTENSION MISSION GAXIEU – PROGRAMME PLUVIAL SUITE AUX INONDATIONS 2018.**

Monsieur le Maire rappelle la mission initiale du Cabinet Gaxieu concernant l'étude hydraulique concernant le territoire communal suite aux dégâts provoqués par les inondations d'octobre 2018.

Il convient d'étendre la mission concernant l'élaboration d'un dossier de demande de subvention avec une mission de maîtrise d'œuvre pour les premiers travaux avenue des Pyrénées.

Le montant de la mission est de 5 394 € TTC avec une option pour une rencontre avec les riverains dans le cadre d'un DIG pour 600 € TTC.

#### **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la mission proposée par Gaxieu pour l'élaboration du dossier de subvention « programme pluvial » pour un montant de 5 394€, avec option pour la réalisation d'une réunion avec les riverains en cas de procédure DIG pour 600 € TTC
- Charge Monsieur le Maire des démarches afférentes à cette décision, et notamment à l'inscription budgétaire de cette dépense.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX HYDRAULIQUES SUR LE PLUVIAL SECTEURS PEYREROS ET PYRENEES.**

Monsieur le Maire dépose devant le conseil municipal un dossier de demande de subvention concernant les travaux de renforcement du réseau pluvial sur les secteurs de Peyreros et Avenue des Pyrénées suite à l'étude hydraulique.

Ce dossier, réalisé par le cabinet Gaxieu, comprend l'étude hydraulique et le découpage des travaux en trois tranches.

Monsieur le Maire donne le détail chiffré du dossier :

Montant des travaux : 275 835 € HT,

Honoraires MO et divers : 25 165 € HT

DIG : 5 800 € HT

Le montant total du dossier est de **306 800 € HT.**

Compte tenu de l'importance du montant des travaux, monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département, ce dossier étant divisé en trois tranches de travaux.

#### **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le dossier de subvention ci devant présenté pour un montant de **306 800 € HT**, celui étant découpé en 3 tranches de travaux,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires institutionnels tels que le Département et l'Etat,
- **Charge** Mr le Maire des démarches afférentes à cette décision, et notamment à l'inscription budgétaire de cette dépense.

### **OUVERTURE DES POSTES D'AGENT TECHNIQUE POUR LE SERVICE ANIMATION/ ENTRETIEN DES LOCAUX/ CANTINE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que deux agents communaux ont fait valoir leur droit à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'agent chargé du service cantine/entretien des locaux et à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 pour l'agent chargé de la garderie/entretien des locaux.

Il convient de faire appel à candidature pour leur remplacement et par ailleurs de revoir l'ensemble des postes du service Ecole afin d'intégrer le nettoyage des locaux nouvellement construits et travailler sur l'annualisation du temps de travail.

Il propose d'étudier avec la commission école les postes suivants : Atsem, Cantine, garderie, entretien des locaux.

Accord à l'unanimité

### **CONTRAT POUR LA REALISATION DE PRISES DE VUES AERIENNES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.**

Monsieur le Maire dépose devant le conseil municipal un devis de réalisation de prise de vues aériennes pour la Commune.

Cette offre comprend une journée de tournage du territoire communal au prix de 390 € HT.

Il demande au conseil de se prononcer.

**Accord à l'unanimité des membres présents.**

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE III- DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU SYADEN ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2020.**

Monsieur le Maire dépose devant le conseil municipal un dossier de subvention pour la rénovation de l'éclairage public sur le village.

IL rappelle le montant global des travaux pour 19 rues du village est de l'ordre de 67 634 € HT.

Ce dossier a été découpé en trois tranches respectivement de 25 201 €, 22 266 €, 20 167 € HT.

Monsieur le Maire propose pour 2020 de solliciter le syndicat Audois d'Energie en vue de l'obtention d'une subvention pour terminer la tranche III :

- **Impasse d'Occitanie 13 lampes**
- **Rue des Parfaits, 8 lampes**
- **Rue des Troubadours 2 lampes.**
- **Rue des templiers 26 lampes (dont 7 sur la tranche II)**
- **Rue des Cathares 4 lampes**
- **Rue de Trencavel 11 lampes**

Le montant estimé des travaux est de 24 200 € TTC.

Il rappelle que ces travaux sont nécessaires tant en matière d'économie d'énergie qu'au niveau de la mise en sécurité des installations.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le dossier de subvention ci devant présenté pour un montant de travaux de 24 200 € HT, correspondant à l'ensemble de la tranche III
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires se rattachant à cette décision, et notamment à solliciter les services du syaden pour une assistance technique pour le cadrage des besoins
- **DEMANDE** que soit inscrite cette dépense au prochain budget primitif 2020.

**POUR INFORMATION.**

**Motion de soutien pour le maintien du service des finances publiques sur le territoire du Carcassonnais**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une motion prise par la Communauté d'Agglo ,le 26 juin 2019, concernant le nouveau réseau de proximité des services des Finances Publiques et plus particulièrement les fermetures des trésoreries sur le Département de l'Aude.

Mr le Maire rappelle l'importance du partenariat entre commune et Trésorerie pour la mission de conseil et de contrôle.

**Achat de matériel de test pour le RASED**

Mr le Maire donne lecture d'un mail du Directeur de l'Ecole de Malves en Minervois concernant l'opportunité d'acheter avec le Commune de Trèbes un matériel de test pour les intervenants du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté. Contact a été pris avec le Maire de Trèbes .

Affaire à suivre.

**Dates des élections municipales de 2020.**

Monsieur le Maire donne lecture du Décret fixant la date des élections municipales de 2020 qui sont fixées au 15 et 22 mars 2020.

Il évoque par ailleurs les contraintes de communication à respecter en période électorale.

**Vandalisme au Groupe Scolaire en juin 2018.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis à classement à victime dans l'affaire de vandalisme de juin 2018 au cours duquel avaient été dégradés les vitres et un volet du groupe scolaire.

Le témoin du vandalisme qui avait alerté la Commune, n'ayant pas voulu être cité, et n'ayant pas assez d'élément pour vérifier l'identité des auteurs, l'affaire est classée sans suite.

**Participations financières de la Commune aux écoles privées.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'organisme qui gère le recouvrement des participations aux frais de scolarisation des enfants en école privée.

A l'issue d'un recours l'organisme nous a confirmé que la commune n'était pas redevable de ce forfait.

**Réunion d'information aux riverains concernant les travaux de renforcement du pluvial sur les secteurs Pevreros et Pyrénées.**

Une réunion va être organisée avec les riverains des secteurs touchés par les inondations d'octobre 2018, afin d'expliquer les travaux envisagés et les conséquences pour leur propriété.

**Enquête publique préalable à la DUP du projet d'implantation d'une bâche incendie sur le territoire.**

Monsieur le maire donne lecture du rapport de l'enquête publique remis par le commissaire enquêteur et informe le conseil que l'affaire est entre les mains de la Préfecture pour la suite de la procédure d'expropriation.

**Inauguration de l'extension du Groupe Scolaire.**

L'inauguration devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2019, contact doit être pris avec les financeurs pour la date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

**Les conseillers présents**

**LE MAIRE**

**JJ RUIZ**

**POMMIES**

**SABAYROU**

**BARTHE**

**CANOVAS**

**GARCES**

**MARTIN**

**SALA**

**BARBE**

**COASSIN**

**RACHWAL**

**CALMETTES**

**BLAISE**